

Séance publique du 21 janvier 2008

Délibération n° 2008-4696

commission principale : développement économique

objet : **Avenant n° 1 à la convention triennale 2007-2009 avec le comité de bassin d'emploi Lyon-sud - Animation économique des portes du Sud, îlons et coteaux du Rhône et Lyon 3°, 7° et 8° arrondissements**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle développement local

Le Conseil,

Vu le rapport du 2 janvier 2008, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

La territorialisation de l'action économique est une des priorités de la Communauté urbaine depuis 2001. Cette action a pour objectifs :

- de développer une offre de service locale pour les entreprises,
- d'être plus réactif dans la gestion des dossiers économiques,
- de développer une expertise locale permettant d'orienter les actions de la Communauté urbaine.

Pour cela, la Communauté urbaine a confié l'animation économique des territoires des conférences des maires à des structures locales.

Cette action se déroule en partenariat dans le cadre de Grand Lyon, l'Esprit d'Entreprise avec les structures d'appui aux entreprises : chambre de commerce et d'industrie de Lyon, chambre de métiers et de l'artisanat du Rhône, Medef Lyon-Rhône, confédération générale des petites et moyennes entreprises (CG-PME) et la fédération des associations d'entreprises des zones d'activités (Faeza).

L'objectif est d'apporter une offre de services globale aux entreprises de la Communauté urbaine.

Le cadre du partenariat avec l'association comité de bassin d'emploi Lyon-sud

Le comité de bassin d'emploi (CBE) Lyon-sud assure, depuis janvier 2004, une animation économique locale sur les deux territoires des conférences des maires îlons et coteaux du Rhône et portes du Sud. La Communauté urbaine a soutenu cette action dans le cadre d'une convention triennale (2004-2006 - délibération du 24 novembre 2003) ainsi qu'une animation économique sur les 7° et 8° arrondissements de Lyon depuis janvier 2007.

La Communauté urbaine souhaite poursuivre ce partenariat pour soutenir l'animation des deux conférences des maires citées ci-dessus et sur les 3°, 7° et 8° arrondissements de Lyon.

Cette dernière action est soutenue par la ville de Lyon et la Communauté urbaine qui souhaite accompagner cette initiative complémentaire de celle déjà développée dans le sud de l'agglomération.

L'objet du présent rapport est de :

- présenter le bilan de l'année 2007,
- proposer un avenant à la convention,
- présenter le plan d'action 2008 incluant l'animation économique des deux conférences des maires précitées et les 3°, 7° et 8° arrondissements de Lyon.

Le bilan de l'année 2007

Le programme d'actions mis en œuvre en 2007 par le CBE Lyon-sud a permis de développer une offre de services pour les entreprises des deux conférences des maires et de celles des 7° et 8° arrondissements de Lyon dont le bilan est :

- 84 entreprises rencontrées, 155 problématiques traitées,
- 167 demandes d'implantation traitées, 260 références d'offres en moyenne,
- la mise en place de la démarche plan de déplacement interentreprises (PDIE) vallée de la Chimie,
- le pilotage de la démarche de la Communauté urbaine : qualité pour les entreprises,
- le pilotage de l'opération : mobilisation des entreprises initiée en avril 2006 pour le pôle de compétitivité Axelera chimie environnement,
- la contribution aux documents de planification urbaine -projet de développement territorial (PDT), schéma de cohérence territoriale (Scot)- dans le cadre de plusieurs groupes de travail,
- la réalisation d'un guide d'entretien pour l'ensemble des développeurs économiques de la Communauté urbaine,
- la réalisation d'une plaquette présentant la stratégie de la Communauté urbaine en termes de développement économique.

Actions spécifiques territoire îlons et coteaux du Rhône

- la rédaction intégrale d'un nouveau contenu pour l'entrée territoriale sur le portail et mise en ligne,
- l'aide au montage et lancement du projet mise en l'emploi des jeunes (MEJ),
- le diagnostic sur la ZI le Broteau à Irigny et lancement de l'action de signalétique,
- le jalonnement sur les ZI le Broteau et la Mouche ; action de signalétique et de jalonnement sur la Saulaie ; organisation de la présence de la Communauté urbaine et des Communes au carrefour des entreprises de Solen ;

Actions spécifiques territoire les portes du Sud

- le rapprochement économie-emploi Areelys,
- l'aide à l'amélioration des transports en commun sur la zone Sampaix à Saint Fons,
- les besoins des industriels du pôle viande à Corbas avec la chambre de commerce et d'industrie de Lyon (CCIL) ;

Actions spécifiques territoire 3°, 7° et 8° arrondissements de Lyon

- la réalisation du diagnostic des 7° et 8° arrondissements de Lyon.

Le programme d'actions 2008 du comité de bassin d'emploi Lyon-sud

Le programme d'actions 2008 portera sur :

- la continuité de l'action économique de proximité sur les deux conférences des maires îlons et coteaux du Rhône et portes du Sud,
- le développement de l'action économique de proximité sur les 3°, 7° et 8° arrondissements de Lyon.

C'est pour cela que le comité de bassin d'emploi développera une action de proximité de même nature que celle développée sur les deux conférences des maires du sud de l'agglomération.

Le programme d'actions 2008

. l'ônes et coteaux du Rhône et portes du Sud

Relations et offres de services aux entreprises

- poursuivre les contacts entreprises : accroître la qualité des réponses aux entreprises et cibler les entreprises prioritaires (suivi des comptes-clés, entreprises des pôles de compétitivité, etc.),
- développer et structurer la communication sur l'offre de services aux entreprises,
- maintenir le dispositif de veille sur les entreprises-clés,
- suivi des 15 entreprises majeures du territoire,
- réalisation d'une note de conjoncture biannuelle donnant les principales tendances économiques des secteurs,
- utilisation de l'outil de gestion des entreprises de la Communauté urbaine (Iplode).

Espaces d'accueil des entreprises

- poursuite de la mise en place du schéma d'accueil des entreprises à l'échelle de l'agglomération (production de diagnostic territorial des besoins présents et futurs en terme de foncier économique),
- assurer la relation aux entreprises et la définition de leurs besoins dans la cadre de projets (création ou requalification) de zones d'activités.

Projets stratégiques et structurants-Emploi

- appui aux projets permettant d'améliorer les réponses aux entreprises pour leurs besoins en ressources humaines,
- poursuite du réseau d'emploi du sud-est lyonnais (Resol) et développement du projet MEJ sur l'ônes et coteaux du Rhône,
- développement d'un outil identique à Resol sur le territoire portes du Sud,
- poursuite de la contribution économique à l'Agenda 21 de la vallée de la Chimie,
- contribution au dispositif Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat (L_VE),
- participer à la redéfinition de la stratégie de Grand Lyon, l'Esprit d'Entreprise *via* les enquêtes de territoire et à la mise en œuvre des actions territoriales (états généraux, etc.),
- poursuite et développement de l'action plan de déplacement inter entreprises.

. 3°, 7° et 8° arrondissements de Lyon

- suivi de la base de données foncier immobilier afin de répondre aux demandes d'implantation des entreprises,
- contribuer à l'établissement des futurs programmes économiques (Nexans, Fagor Brandt, site port Edouard Herriot),
- développement et mise en œuvre de l'offre de services aux entreprises, notamment sur le 3° arrondissement,
- mise en place d'un suivi des comptes-clés de ce territoire,
- contribution économique aux projets urbains en cours,
- poursuite de la participation à la redéfinition de la stratégie de Grand Lyon, l'Esprit d'Entreprise *via* les enquêtes de territoire et à la mise en œuvre des actions territoriales (états généraux, etc.).

Le financement

La Communauté urbaine participe à l'animation économique des deux conférences des maires l'ônes et coteaux du Rhône et portes du Sud (165 000 €).

Elle participe également à l'animation économique des 7°, 3° et 8° arrondissements de Lyon à hauteur de 20 000 €.

Afin de soutenir ce plan d'actions, la Communauté urbaine pourrait apporter une contribution financière de 185 000 € au CBE Lyon-sud pour l'année 2008 ;

Vu ledit dossier,

Oùï l'avis de sa commission développement économique ;

DELIBERE

1° - Approuve le versement d'une subvention au comité de bassin d'emploi Lyon-sud, forfaitaire et non révisable de 185 000 € pour l'exercice 2008.

2 - Autorise monsieur le président à signer l'avenant n° 1 à la convention triennale 2007-2009 avec le comité de bassin d'emploi Lyon-sud.

3 - La dépense correspondante de 185 000 € sera imputée sur le budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2008 - compte 657 480 - fonction 90 - opération n° 0851.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,